



Améliorations à la grille de sélection des produits de spécialité

La SAQ, en collaboration avec ses partenaires de l'industrie, a revu certains critères de la [grille de sélection des produits de spécialité](#).

Voici les changements qui ont été apportés à la grille :

- 1- Retrait du critère « Performance de l'agent ».
- 2- Les trois points qui étaient liés au critère « Performance de l'agent » ont été redistribués comme suit :
 - deux points dans « Rapport qualité / prix »
 - un point dans « Appréciation générale ».

Note : les montants d'investissement prévus pour la mise en marché seront validés avec l'agent avant la confirmation du produit.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA), par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.